

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

## **Alstom annonce le large succès de son augmentation de capital d'environ 2 milliards d'euros**

**Alstom franchit une étape décisive dans l'acquisition de Bombardier Transport avec la réalisation de son augmentation de capital. Suite à l'obtention de toutes les autorisations réglementaires nécessaires, la réalisation de l'acquisition est désormais prévue le 29 janvier 2021.**

**3 décembre 2020**

### **Résultats de l'augmentation de capital**

Le montant brut de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **L'Augmentation de Capital** ») dont le lancement a été annoncé par Alstom le 16 novembre 2020, s'élève à 2 008 302 622,50 euros (prime d'émission incluse), correspondant à l'émission de 68 078 055 actions nouvelles d'une valeur nominale de 7 euros à un prix de souscription unitaire de 29,50 euros.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 30 novembre 2020, la demande totale s'est élevée à plus de 3,4 milliards d'euros. L'opération a été sursouscrite avec un taux de souscription d'environ 171,4% :

- 66 237 621 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 97,3% des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 50 441 328 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 1 840 434 actions nouvelles.

*« Nous remercions vivement nos actionnaires ainsi que les investisseurs, individuels et institutionnels, qui nous ont rejoints pour leur confiance. Elle se traduit par le large succès de cette opération majeure qu'est l'augmentation de capital, notamment par un taux de souscription élevé de l'opération à 171%. Avec cette levée de 2 milliards d'euros, couplée aux augmentations de capital de 2,6 milliards d'euros et de 500 millions d'euros réservées auprès de CDPQ et de Bombardier, le nouveau groupe va bénéficier d'une structure financière solide, favorisant encore davantage son développement. Cette étape décisive est franchie alors que nous venons également d'obtenir les dernières autorisations des autorités de la concurrence nécessaires à la réalisation de l'acquisition de Bombardier Transport. Celle-ci est désormais imminente et est prévue le 29 janvier 2021. Nous nous réjouissons d'entamer ce nouveau chapitre de notre histoire. »* a déclaré Laurent Martinez, directeur financier du groupe.

### **Prochaines étapes dans l'acquisition (l'« Acquisition ») de Bombardier Transport**

Toutes les autorisations réglementaires nécessaires pour réaliser l'Acquisition ayant été obtenues, la réalisation de l'Acquisition est désormais prévue le 29 janvier 2021, moins d'un an après l'annonce du projet d'acquisition le 17 février 2020.

### **Rappel des objectifs de l'Augmentation de Capital**

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

Le produit de l'Augmentation de Capital permettra de financer en partie l'acquisition de Bombardier Transport, dont le prix est attendu jusqu'à 5,3 milliards d'euros<sup>1</sup>. L'Augmentation de Capital est une composante du financement de l'acquisition comprenant notamment une levée de capital totale d'environ 5 milliards d'euros, composée également des augmentations de capital réservées à des affiliés de CDPQ et Bombardier Inc., dont la date de réalisation est prévue le 29 janvier 2021, pour des montants minimum respectifs de 2,63 milliards d'euros<sup>2</sup> et 500 millions d'euros<sup>3</sup>. Une émission obligataire pouvant s'élever à environ 400 millions d'euros est également envisagée.

### **Rappel des caractéristiques du projet d'acquisition de Bombardier Transport**

L'Acquisition, annoncée le 17 février 2020, permettra à Alstom d'accélérer sa feuille de route stratégique, en s'appuyant sur une complémentarité en matière de plateformes commerciales, produits et industrielles, et constitue une étape majeure dans le renforcement de son profil opérationnel. Avec un rayonnement plus important, un portefeuille de solutions plus large et des capacités d'innovation accrues, Alstom sera dans une position idéale pour répondre à la demande croissante de mobilité durable.

Avec un objectif à moyen terme de restaurer la marge de Bombardier Transport en ligne avec les standards et de dégager 400 millions d'euros annuels de synergies après quatre à cinq ans<sup>4</sup>, cette opération devrait être fortement créatrice de valeur pour les actionnaires du Groupe avec un effet relatif attendu à deux chiffres du Bénéfice Net Par Action à partir de l'année 2 post-réalisation de l'Acquisition<sup>5</sup>.

### **Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital**

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions nouvelles interviendront le 7 décembre 2020. Les actions nouvelles porteront jouissance courante à compter de leur émission et donneront droit à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes d'Alstom et seront négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0010220475).

L'Augmentation de Capital a été conduite par un syndicat bancaire comprenant BofA Securities, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC et Société Générale en qualité de Coordinateurs

---

<sup>1</sup> Fourchette de prix révisée entre 5,5 et 5,9 milliards d'euros. Prix d'acquisition contractuel préliminaire estimé à 5,3 milliards d'euros, après prise en compte des estimés des potentiels ajustements post-réalisation et obligations liés au mécanisme de protection de la position de trésorerie nette de Bombardier Transport. Le montant final du prix d'acquisition sera déterminé sur la base des livres comptables de Bombardier Transport au 31 décembre 2020 et à la date de réalisation de l'acquisition et des mécanismes convenus dans le contrat d'acquisition.

<sup>2</sup> Montant total souscrit, via une augmentation de capital réservée, (i) par voie de compensation avec la créance du prix de cession de Bombardier Transport due à CDPQ et ses affiliés, pour un montant compris entre 1,93 milliards et 2,08 milliards d'euros, en fonction du montant définitif du prix d'acquisition, (ii) augmenté d'un montant en numéraire de 700 millions d'euros, dans les conditions prévues par l'accord d'investissement (*investment agreement*) conclu avec CDPQ et ses affiliés.

<sup>3</sup> Montant qui pourra être porté à un montant maximum de 650 millions d'euros, dans les conditions prévues par l'accord d'investissement (*investment agreement*) conclu avec Bombardier UK Holding.

<sup>4</sup> Post-réalisation de l'Acquisition.

<sup>5</sup> Après prise en compte des synergies de coûts et coûts d'implémentation, et avant amortissement de l'écart d'acquisition.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, Goldman Sachs, Natixis et Santander en tant que Teneurs de Livre Associés et BBVA, Commerzbank et Unicredit en tant que Co-Teneurs de Livre.

### Souscription de Bouygues

Conformément à son engagement, Bouygues a participé à l'Augmentation de Capital dans le cadre d'une « opération blanche ». Bouygues a souscrit à 1,65 million d'actions ordinaires nouvelles financées par la cession, le 16 novembre 2020, de 16,45 millions de ses droits préférentiels de souscription. A l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, Bouygues détiendra environ 8%<sup>6</sup> du capital social d'Alstom.

### Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

A l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, le capital social d'Alstom s'élèvera à 2 065 034 363 euros et sera composé de 295 004 909 actions ordinaires d'une valeur nominale de 7 euros chacune.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, la répartition du capital social de la Société après la réalisation de l'Augmentation de Capital est détaillée dans le tableau ci-après, ce dernier ne prenant pas en compte les augmentations de capital réservées à des affiliés de CDPQ et de Bombardier Inc..

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Bouygues	23 583 441	7,99%	45 521 667	14,28%
Public et employés <sup>(1)</sup>	271 421 468	92,01%	273 291 233	85,72%
<b>TOTAL</b>	<b>295 004 909</b>	<b>100,00%</b>	<b>318 812 900</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Actions détenues par des employés et anciens employés du groupe Alstom

### Engagements d'abstention / de conservation

Alstom a consenti à un engagement d'abstention pour une période commençant à la date de signature du contrat de garantie et se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions.

Bouygues a consenti un engagement de conservation pour une période se terminant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital (soit jusqu'au 7 mars 2021 inclus), sous réserve de certaines exceptions.

### Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus (le « **Prospectus** ») constitué (i) du document d'enregistrement universel 2019/20 d'Alstom déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2020 sous le numéro D.20-0508, (ii) du premier amendement au document d'enregistrement universel 2019/20 déposé auprès de l'AMF le 7 octobre 2020 sous le numéro D.20-0508-A01, (iii) du deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2019/20 déposé auprès de l'AMF le 13 novembre 2020 sous le numéro D.20-0508-A02 et (iv) d'une

<sup>6</sup> Il est précisé que ce pourcentage ne prend pas en compte les augmentations de capital réservées à des affiliés de CDPQ et Bombardier Inc., respectivement.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) ayant obtenu de l'AMF le numéro d'approbation 20-555 en date du 13 novembre 2020 est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de la société ([www.alstom.com](http://www.alstom.com)). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine).

## **A propos d'Alstom**

Pionnier des solutions de mobilité plus durables et plus intelligentes, Alstom développe et commercialise des systèmes intégrés permettant de jeter les bases d'un futur modèle de transport. Alstom propose une gamme complète de solutions, des trains à grande vitesse, métros, tramways et e-bus aux systèmes intégrés, services personnalisés et solutions d'infrastructure, de mobilité digitale et de signalisation. En 2019/20, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 8,2 milliards d'euros et enregistré pour 9,9 milliards d'euros de commandes. Alstom, dont le siège est basé en France, est présent dans plus de 60 pays et compte actuellement 38 900 collaborateurs.

## **Contacts**

### **Presse :**

Coralie COLLET - Tél. : +33 (1) 57 06 18 81

[coralie.collet@alstomgroup.com](mailto:coralie.collet@alstomgroup.com)

Samuel MILLER - Tel.: +33 (1) 57 06 67 74

[Samuel.miller@alstomgroup.com](mailto:Samuel.miller@alstomgroup.com)

### **Relations investisseurs :**

Julie MOREL - Tel.: +33 (6) 67 61 88 58

[julie.morel@alstomgroup.com](mailto:julie.morel@alstomgroup.com)

Claire LEPELLETIER - Tel.: +33 (6) 76 64 33 06

[claire.lepelletier@alstomgroup.com](mailto:claire.lepelletier@alstomgroup.com)

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

*Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction d'Alstom pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels d'Alstom, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures d'Alstom et l'environnement dans lequel Alstom opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.*

*Le présent communiqué a été préparé par, et sous la seule responsabilité de, Alstom.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y a pas eu de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.*

*S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) et du Royaume-Uni (les « Etats Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et n'ont pas été offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Alstom d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.*

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions).*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Alstom n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas, et ne devrait en aucun cas être interprété comme constituant un prospectus, une notice d'offre, une publicité ou une offre de vente ou sollicitation d'une offre d'achat visant un quelconque titre visé ici au Canada. Tout placement au Canada s'est fait au moyen d'un placement privé uniquement auprès d'acquéreurs qui souscrivent, ou sont réputés souscrire, pour leur propre compte, qui sont des investisseurs qualifiés, au sens du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus ou du paragraphe 73.3 (1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), et qui sont des clients autorisés, au sens du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.*

*Alstom, ainsi que BofA Securities Europe SA ("BofASE"), Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC, Société Générale, Goldman Sachs, Natixis, Santander, BBVA, Commerzbank et Unicredit (ensemble, les "Etablissements Garants") et leurs affiliés respectifs déclinent expressément toute obligation ou engagement à mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le*

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

*présent communiqué de presse, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, développement future ou pour toute autre raison.*

*Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour le compte d'Alstom et aucune autre personne dans le cadre de l'offre d'actions nouvelles et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions nouvelles, ni être considérés comme ayant fourni des conseils relatifs à l'émission des actions ordinaires, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.*

*Dans le cadre de toute offre d'actions ordinaires d'Alstom, les Etablissements Garants, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des actions ordinaires pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir, céder ou proposer de céder pour leur propre compte lesdites actions et toutes autres valeurs mobilières de la Société ou les investissements y relatifs liés à l'offre d'actions ordinaires d'Alstom ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux actions nouvelles étant émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doivent être considérées comme comprenant toute émission ou offre ou souscription, acquisition, placement ou transfert, par les Etablissements Garants ou un quelconque de leurs affiliés respectifs en cette capacité. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.*

*Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à Alstom, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.*